

Fiche résumée : AGENT DE SÉCURITÉ

MÉTIERS APPARENTÉS

Agent civil de sécurité et de surveillance, Agent de prévention et de sécurité, Agent de sécurité qualifié, Agent de sécurité incendie, Agent de sécurité cynophile (maitre chien), Agent de sécurité mobile, "Vigile", Agent de gardiennage.

CODES

PCS-ESE 2003 : 534a ROME 1999 : K2503 CIP 2008 : 5414

DESCRIPTIF

L'activité de l'agent de sécurité consiste soit :

- à assurer le **gardiennage** de biens meubles ou immeubles et la **sécurité des personnes** se trouvant dans ces immeubles, ou dans des véhicules de transport public de personnes,
- à fournir des services de **surveillance humaine** (prestations de prévention, de sûreté et de sécurité humaine),
- à protéger des personnes.

Il agit le plus souvent pour le compte d'une entreprise prestataire de service de prévention et de sécurité qui est son employeur. Dans les autres cas il fait partie des services internes de sécurité d'entreprise.

Il a des missions d'**accueil** et de **contrôle d'accès** (filtrage), de **surveillance générale de sites** (rondes, gestion d'alarmes), de **sécurité technique et incendie** (rondes techniques), de **secours et d'assistance aux personnes**, de protection et d'alerte en cas d'accident ou d'évènement exceptionnel.

Ses activités peuvent porter sur la surveillance de magasins, de galeries commerciales, d'entrepôts, d'usines, de sites industriels, de discothèques, d'immeubles... Il peut aussi intervenir sur des activités ponctuelles par exemple dans le domaine de l'évènementiel ou du spectacle. Dans certains cas, ses missions de surveillance de sites sont assurées au moyen d'un VL, d'un scooter ou d'un vélo (dans les grandes agglomérations urbaines). Enfin, la mission peut nécessiter la présence d'un chien (maitre chien, agent cynophile).

Sont décrits dans cette fiche uniquement les agents de sécurité des filières surveillance et distribution selon le classement de la Convention Collective.

Le poste avec port d'arme n'est pas abordé ici.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- poste central de sécurité (PC sécurité) (écran de visualisation, lumière artificielle, local inadapté)
- locaux industriels
- bâtiments de bureau
- galerie marchande, magasin de commerce (contact régulier avec le public, agression physique, odeurs, bruit de fond)
- milieu extérieur (intempérie)
- parking (sol défectueux, éclairage localement insuffisant)
- lieux pour les spectacles évènementiels, discothèque (bruit de fond, éclairage localement insuffisant, intempérie, sol encombré)
- ERP de loisir et cultuels

> Nuisances (préventions)

- écran de visualisation (choisir un siège ergonomique, choisir du mobilier de poste informatique adapté, installer ergonomiquement le poste de travail avec écran, aménager un espace de travail spacieux, choisir des logiciels ergonomiques, alterner les tâches, Conseils de prévention : travail sur écran)
- local inadapté

- contact régulier avec le public
- agression physique (former à la CAT face à des personnalités difficiles, former à la CAT face à une personne agressive)
- bruit de fond (effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes), réduire le bruit de fond)
- intempérie, ambiance thermique inconfortable (adapter si possible le poste aux intempéries, organiser le travail en ambiance chaude, porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur, informer les salariés (fortes chaleurs), organiser le travail au froid, porter des vêtements adaptés au froid, former à la CAT en cas d'orage, mettre en place la CAT face au coup de chaleur, informer les salariés (grand froid))
- lumière artificielle, éclairage localement insuffisant (concevoir un éclairage adapté, assurer la maintenance de l'éclairage)
- sol encombré (ranger)
- bruit supérieur à 80 dB (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit, vérifier l'absence d'ototoxique professionnel)

> Effets sur la santé

- syndrome de l'oeil sec, fatigue visuelle
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57: liste limitative)
- stress aigu traumatique, état de stress post-traumatique
- inconfort thermique lié à la chaleur, effets chroniques liés au froid
- chutes, lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
- acouphènes, conséquences du bruit sur l'oreille interne (RG 42 : liste limitative)



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- horaires irréguliers, travail posté, de nuit, dimanches et jours fériés (travail de nuit, travail posté, amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h, horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale,)
- travail isolé (isolement psychologique, agression physique)
- programmation ou modification tardive des plannings (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)

> Nuisances (préventions)

- horaire et rythme pouvant générer une perturbation de la vie sociale et familiale
- amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h
- travail de nuit >270h/an, travail posté (limiter les organisations en horaires atypiques, privilégier le volontariat, respecter les temps de repos (travail de nuit), informer sur la chronobiologie, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels, conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés)
- agression physique (former à la CAT face à des personnalités difficiles, former à la CAT face à une personne agressive)

> Effets sur la santé

- troubles du sommeil
- trouble de l'humeur
- fatigue, troubles de la vigilance
- classement CIRC 2A (travail de nuit posté)
- perturbation de la vie sociale



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- assurer la sécurité (nuisances de l'agent de sécurité)
- accueillir les personnes et contrôler les accès (contact régulier avec le public, situation avec les clients entraînant une charge mentale particulière, agression physique, contact avec le prestataire générant une charge mentale particulière)
- surveiller le site (déplacement routier, déplacement de plain-pied, sol sur plusieurs niveaux)
- ouvrir et refermer les portes (mouvement répétitif de la main, du poignet ou de l'avant-bras)
- participer à la gestion du risque incendie (incendie, explosion, fumées diverses, port de charge de taille et de poids variable)

- alerter et assurer secours et assistance aux personnes (agent biologique, AES)
- conduire un Véhicule Léger (déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle, posture assise prolongée de conduite)
- effectuer des tâches administratives

> Nuisances (préventions)

- contact régulier avec le public, agression physique (former à la CAT face à des personnalités difficiles, former à la CAT face à une personne agressive)
- contact avec le prestataire générant une charge mentale particulière
- déplacement routier (prévenir le risque routier)
- déplacement de plain-pied (concevoir des voies de circulation, entretenir les sols anti-dérapants, porter des chaussures avec semelles antidérapantes)
- mouvement répétitif de la main, du poignet ou de l'avant-bras (adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie, alterner les tâches, prévenir les TMS, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels, veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel)
- incendie, explosion, fumées diverses (utiliser des extincteurs mobiles, prévenir et lutter contre l'explosion)
- agent biologique, AES (former à la CAT en cas d'AES, informer sur le risque infectieux, porter des gants appropriés à l'activité, veiller à l'hygiène des mains)
- contrainte de la conduite VL professionnelle (utiliser des véhicules appropriés, respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant, former le conducteur de véhicule léger, informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite, informer sur la prise de substances et la conduite)

> Effets sur la santé

- lésions traumatiques d'une ou plusieurs parties du corps non précisées
- stress aigu traumatique et post-traumatique
- chutes, glissades
- troubles musculo squelettiques (RG 57 liste limitative)
- maladies dues au VIH
- hépatites virales
- rachialgies dorsales – région dorso-lombaire



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- écran de vidéosurveillance (écran de visualisation)
- tablette numérique, cahier de transmission
- téléphone mobile, GPS, dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI)
- jeu de clés
- lampe torche
- véhicule léger (déplacement routier)
- trousse de premiers secours, défibrillateur
- extincteur
- détecteur de métaux

> Nuisances (préventions)

- écran de visualisation (choisir un siège ergonomique, choisir du mobilier de poste informatique adapté, installer ergonomiquement le poste de travail avec écran, aménager un espace de travail spacieux, choisir des logiciels ergonomiques, alterner les tâches, Conseils de prévention : travail sur écran)
- déplacement routier (prévenir le risque routier)

> Effets sur la santé

- syndrome de l'oeil sec, fatigue visuelle
- lésions traumatiques de plusieurs parties du corps



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- PUBLICS :
- usagers
- prestataire, responsable sécurité (charge mentale particulière)
- forces de l'ordre

> Nuisances (préventions)

- humeur du public générant une charge mentale particulière, agression (former à la CAT face à des personnes différentes, former à la CAT face à des personnalités difficiles, former à la CAT face à une personne agressive)

> Effets sur la santé

- agression physique
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- chaussures de sécurité
- vêtement réfléchissant
- tenue de travail au logo de l'entreprise de sécurité

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Travail de nuit

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

42, 57

CONCLUSION

Ce métier est en pleine évolution : la réglementation renforce la formation. Les outils électroniques et informatiques (caméra thermique, tablette, applications téléphoniques voire drones) s'intègrent progressivement dans la surveillance au quotidien ; ils améliorent la qualité de la prestation avec une incidence certaine sur les tâches de l'agent.

Les marchés sont renouvelés périodiquement dans un contexte de forte concurrence. Ainsi l'agent de sécurité pourra changer d'employeur tout en restant sur le même lieu de travail ou à l'inverse changer de site avec le même employeur. Selon la taille de l'entreprise, l'employeur peut être à distance du lieu où exerce l'agent avec une disponibilité très variable de l'encadrement aggravant la sensation d'isolement.

Les principaux risques professionnels sont psychosociaux et organisationnels avec des horaires atypiques. Les risques physiques et chimiques varient selon l'activité de l'entreprise utilisatrice.

Le risque routier est à prendre en compte car les lieux d'affectation peuvent varier et accroître les temps de trajets.

Fiche résumée du 29/03/2019 issue de la **FMP Agent de Sécurité** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>